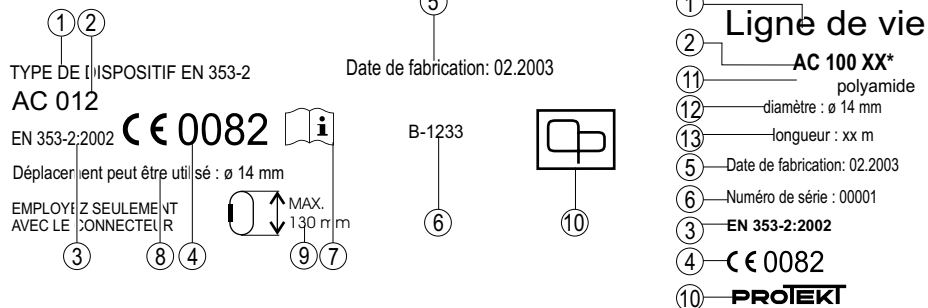


- les révisions périodiques régulières sont une question essentielle s'il s'agit de l'état de l'équipement et de la sécurité de l'utilisateur qui dépend de la pleine efficacité et durabilité de l'équipement.
- lors des révisions périodiques il faut vérifier la lisibilité de toutes les désignations de l'équipement de protection (la propriété de l'appareil donné).
- toutes les informations concernant l'équipement de protection (nom, numéro de série, date d'achat et de mise en service, nom de l'utilisateur, informations concernant les réparations, les révisions et les mises hors service) doivent être notées dans la carte d'utilisation de l'appareil donné. L'établissement de travail ou l'équipement donné est utilisé est responsable des notes dans la carte d'utilisation. La carte est remplie par la personne responsable de l'équipement de protection dans l'établissement de travail. Il est interdit d'utiliser l'équipement individuel de sécurité qui ne possède pas de carte d'utilisation remplie.
- si l'équipement est vendu en dehors de son pays d'origine le fournisseur de l'équipement doit munir l'équipement d'un manuel d'utilisation, de maintenance et d'informations concernant les révisions périodiques et la réparation de l'équipement dans la langue en vigueur ou sera utilisé l'équipement.
- l'équipement individuel de protection doit être immédiatement mis hors service si quelques doutes concernant l'état de l'équipement ou son fonctionnement correct apparaissent. Une nouvelle mise en service de l'équipement peut être effectuée après la réalisation d'une révision détaillée par le fabricant de l'équipement et après l'expression de son accord écrit pour la réutilisation de l'équipement.
- l'équipement individuel de protection doit être mis hors service et soumis à la cassation (doit être complètement détruit) s'il a été utilisé pour empêcher une chute.
- uniquement les harnais de sécurité (conforme à la EN 361) sont le seul matériel autorisé servant à maintenir le corps dans l'équipement individuel de protection contre la chute d'une hauteur.
- le système de protection contre la chute d'une hauteur peut être attaché aux points (crampon, boucle) d'attache des harnais de sécurité désignés par la lettre en majuscule « A ». La désignation du type « A/2 » ou la moitié de la lettre « A » indique la nécessité d'attacher en même temps deux points d'attache désignés de la même façon. Il est interdit d'attacher le système de protection à un seul point (crampon, boucle) d'attache désigné par « A/2 » ou la moitié de la lettre « A ». Voir les dessins ci-dessous :



- le point (l'appareil) d'ancrage de l'équipement de protection contre la chute d'une hauteur doit avoir une structure stable et un positionnement qui limite la possibilité de chute à qui minimise la hauteur de la chute libre. Le point d'ancrage de l'équipement doit se trouver plus haut que l'emplacement de travail de l'utilisateur. La forme et la structure du point d'ancrage doivent garantir un raccord permanent de l'équipement et ne peuvent pas permettre un détachement spontané. La résistance statique minimale du point d'ancrage de l'équipement individuel de protection contre la chute est de 12 kN. Il est recommandé d'utiliser des points d'ancrage de l'équipement certifiés et désignés conformes à la EN 795.
- il faut obligatoirement vérifier l'espace libre sous l'emplacement de travail ou sera utilisé l'équipement individuel de protection contre la chute d'une hauteur afin d'éviter le choc avec des objets ou une surface inférieure lors de l'empêchement de la chute. La valeur de l'espace libre requis sous l'emplacement de travail doit être vérifiée dans le manuel d'utilisation de l'équipement de protection que nous prévoyons d'utiliser.
- lors de l'utilisation de l'équipement il faut prêter une attention particulière aux événements dangereux influant sur le fonctionnement de l'équipement et la sécurité de l'utilisateur et en particulier :
 - le nouage et le frottement de la corde contre des bords coupants;
 - les chutes pendulaires,
 - la conductibilité électrique;
 - quelques endommagement comme les coupures, les débits, la corrosion;
 - l'effet des températures extrêmes;
 - l'effet négatif des conditions climatiques;
 - l'action des produits chimiques.
- l'équipement individuel de protection doit être transporté dans des emballages le protégeant contre l'endommagement ou l'eau, par exemple dans des sacs faits de tissu imprégné ou dans des valises ou caisses en plastique ou en acier.
- l'équipement individuel de protection doit être nettoyé et désinfecté de tel façon à ne pas abîmer le matériau (la matière) dont le matériel est fait. Pour les matériaux textiles (bandes, cordes) il faut utiliser des produits de nettoyage pour tissus délicats. Il peut être lavé à la main ou dans la machine à laver. Il faut le rincer soigneusement. Les parties en plastique doivent être lavées seulement avec de l'eau. L'équipement trempé pendant son utilisation ou son nettoyage doit être complètement séché dans des conditions naturelles loin des sources de chaleur. Les parties et mécanismes métalliques (ressorts, charnières, cliquets etc.) peuvent être périodiquement légèrement huilés afin d'améliorer leur fonctionnement.
- l'équipement individuel de protection doit être entreposé librement emballé dans des pièces sèches bien aérées, protégées contre la lumière, le rayonnement ultraviolet, la poussière, les objets coupants, les températures extrêmes et les substances caustiques.

MARQUAGE DE DISPOSITIF



1. Nom – type de dispositif
2. Numéro de catalogue
3. Norme européenne (numéro/année)
4. Marque CE et numéro de l'unité notifiée responsable de contrôle de la fabrication du dispositif
5. Année de fabrication
6. Numéro de série
7. Remarque : avant tout usage, lire attentivement la notice d'utilisation

8. Diamètre de la ligne de vie avec laquelle le mécanisme de serrage
9. Longueur maximale du mousqueton utilisé dans le mécanisme de serrage-déplacement : max. 130 mm
10. Désignation du fabricant ou du distributeur :
11. Matériau dont la ligne est fabriquée :
12. Diamètre de ligne :
13. Longueur de ligne :



Notice d'utilisation

Avant tout usage du dispositif, lire attentivement la présente notice d'utilisation

EN 353-2:2002
CE 0082

Numéro de catalogue du mécanisme de serrage-déplacement : AC 012
Numéro de catalogue de la ligne de vie : AC 100 xx

Le dispositif d'auto-serrage avec glissière flexible AC012 est un élément composant de l'équipement individuel protégeant contre la chute de hauteur conforme à la norme EN 353-2. Le dispositif est destiné à être utilisé avec les lignes de vie en polyamide d'un diamètre de Ø 14 mm – de fabrication PROTEKT. Le dispositif sert à la sécurisation d'une personne.

CONSTRUCTION

- mécanisme ouvrant de serrage-déplacement fabriqué en acier galvanisé
- mousqueton ovale de classe B conforme à la norme EN 362. La longueur maximale du mousqueton utilisé dans le mécanisme AC012 est de 130 mm.
- ligne de vie – ligne polyamide/polyester, à l'âme en tresse Ø 14 mm finie des deux côtés par des boucles à cosse.

Avant chaque usage de l'équipement de protection contre la chute de hauteur dont le dispositif AC012 fait partie, il convient de vérifier si tous les dispositifs sont correctement connectés et collaborent sans aucunes perturbations et s'ils sont conformes aux normes en vigueur

- EN 361 – harnais de sécurité
- EN 362 – mousquetons (connecteurs)
- EN 795 – points d'encrage des équipements (points de structure fixes)
- EN 358 – dispositifs pour le travail en appui

PERIODE D'UTILISATION

Le mécanisme de serrage-déplacement du système AC012 doit être retiré d'usage et envoyé au fabricant pour l'évaluation de validité à l'usage après 5 ans échoués à compter de sa première mise à l'exploitation et pour la révision en usine.

La révision en usine peut être exécutée par :

- Le fabricant du dispositif ;
- La personne autorisée par le fabricant ;
- L'entrepreneur autorisé par le fabricant.

Lors de la révision, le connecteur en fibre sera remplacé (micro-amortisseur) et une nouvelle période d'utilisation du mécanisme de serrage-déplacement, jusqu'à la prochaine révision en usine, sera définie.

La ligne de vie doit être retirée d'usage et soumise à la destruction après 5 ans d'usage.

L'ensemble du système AC012 (mécanisme de serrage-déplacement, ligne de vie, mousqueton) doit être retiré d'usage et soumis à la destruction (destruction physique empêchant tout usage accidentel) si le système a été utilisé pour arrêter la chute de hauteur.

PROTEKT
DISPOSITIF D'AUTO-SERRAGE
À GLISSIÈRE FLEXIBLE
AC 012

extrémité supérieure de la ligne de vie (boucle avec cosse)

marquage de la ligne de vie

mécanisme de serrage-déplacement

bouton d'ouverture-fermeture

vis

levier de blocage

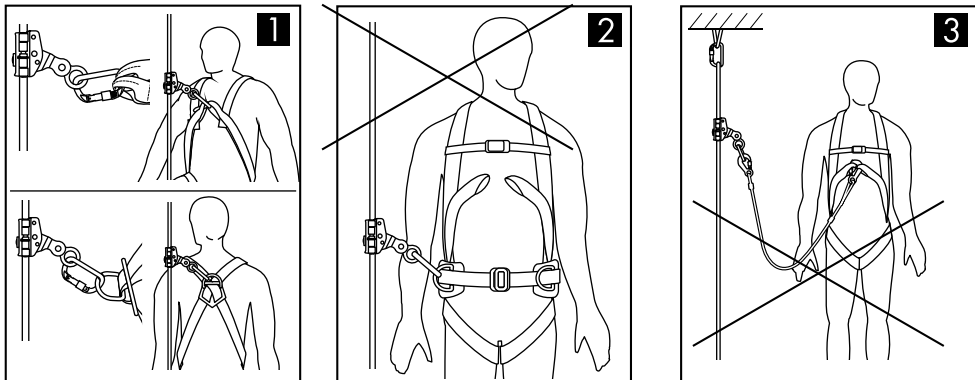
mousqueton ovale de classe B

ligne de vie Ø 14 mm

extrémité inférieure de la ligne de vie (boucle avec cosse)

CONNEXION DU DISPOSITIF AC012 AU HARNAIS DE SECURITE

- Le mécanisme de serrage-déplacement AC012 doit être connecté à l'agrafe frontale ou arrière de l'harnais de sécurité à l'aide du mousqueton ovale de classe B. Le harnais de sécurité doit être conforme à la norme EN 361 – figure 1.
- Il est strictement interdit de connecter le mécanisme de serrage-déplacement aux agrafes latérales de ceinture pour le travail « en appui » - figure 2
- Il est strictement interdit d'insérer d'autres éléments entre le mousqueton du mécanisme et l'agrafe de connexion de l'harnais de sécurité – figure 3.



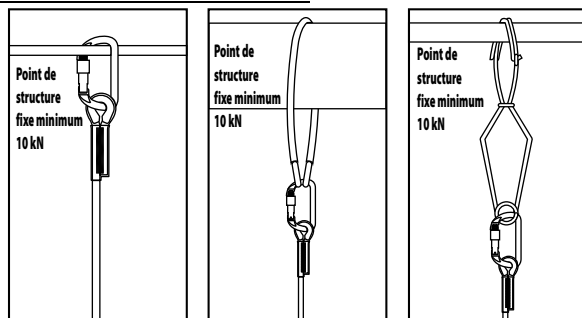
CONNEXION DE LA LIGNE DE VIE AU POINT DE LA STRUCTURE FIXE

REMARQUE !

LE POINT DE STRUCTURE FIXE AUQUEL EST CONNECTE LA LIGNE DE VIE DU DISPOSITIF AC012 DOIT ETRE LOCALISE AU-DESSUS DE L'UTILISATEUR.

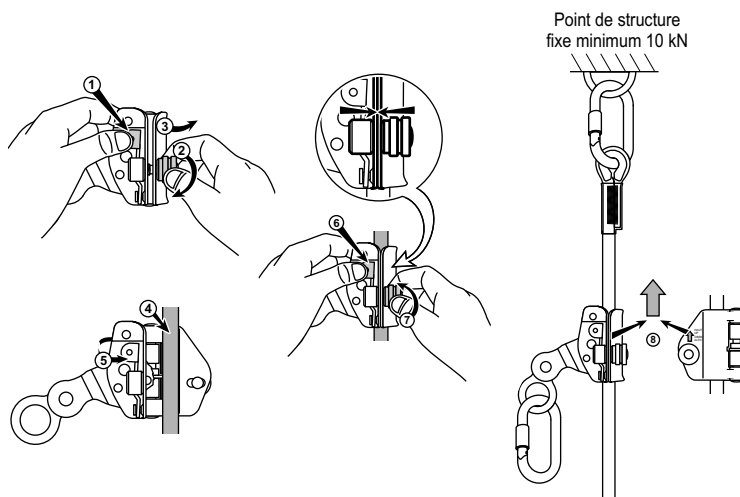
LE POINT DE STRUCTURE FIXE DOIT SE CARACTERISER PAR LA RESISTANCE STATIQUE D'AU MINIMUM 10 kN ET LA FORME ET LA STRUCTURE EMPECHANT LA DECONNEXION ACCIDENTELLE DE LA LIGNE DE VIE.

LE POINT DE STRUCTURE FIXE DOIT SATISFAIRE AUX EXIGENCES DE LA NORME EN 795.



ENFILEMENT DU MECANISME DE SERRAGE-DEPLACEMENT SUR LA LIGNE DE VIE

- Appuyer le bouton
- Dévisser la vis
- Ouvrir les parois
- Insérer la ligne dans la partie pliée de la paroi
- Fermer les parois
- Appuyer le bouton
- Viser l'écrou. Les parois doivent être connectées.



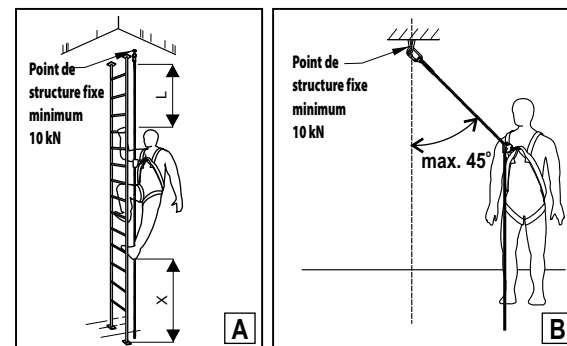
Il convient de vérifier la position correcte du mécanisme sur la ligne de vie : la flèche (qui se trouve sur la paroi frontale du mécanisme) doit être orienté vers le haut, c'est-à-dire dans la direction du point de structure fixe – point d'ancrage de la ligne de vie.

ESPACE LIBRE EXIGE SOUS LE POSTE DE TRAVAIL

- Il faut qu'il y ait une espèce libre sous l'utilisateur, ayant des valeurs variables (figure A) dépendant de la longueur du tronçon de la ligne de vie se trouvant au-dessus de l'utilisateur – voir tableau ci-après :

Tronçon de ligne au-dessus de l'utilisateur [m]-L	10	20	30	40	50
Espace libre sous l'utilisateur [m]-X	3,20	4,60	6,00	7,40	8,80

- L'écart de la ligne de vie par rapport à la verticale autorisé est de 45° dans le cas de l'écartement (déplacement en horizontale) de l'utilisateur par rapport au point de structure fixe (figure B).
- Il est indispensable de laisser l'espace libre sous les pieds de l'utilisateur – minimum 3,2 m afin d'éviter le choc lors de l'arrêt de chute contre le sol ou d'autres objets saillants. Lors de la montée ou de la descente il convient de payer une attention particulière sur les premiers mètres car il y a un grand risque que l'utilisateur ne soit pas sécurisé correctement contre la chute au sol.



LES PRINCIPALES REGLES D'UTILISATION DE L'EQUIPEMENT INDIVIDUEL DE PROTECTION CONTRE LA CHUTE D'UNE HAUTEUR

- l'équipement individuel de protection doit être utilisé uniquement par des personnes formées dans le cadre de son utilisation.
- l'équipement individuel de protection ne peut pas être utilisé par des personnes dont l'état de santé influe sur la sécurité de l'utilisation quotidienne ou lors d'action de sauvetage.
- il faut préparer un plan d'action de secours qui sera réalisable en cas d'apparition d'un tel besoin.
- il est interdit d'effectuer quelques modifications dans l'équipement sans l'autorisation écrite du fabricant.
- toutes réparations de l'équipement peuvent être effectuées uniquement par le fabricant de l'équipement ou par son représentant autorisé.
- l'équipement individuel de sécurité ne peut pas être utilisé contrairement à son but d'utilisation.
- l'équipement individuel de sécurité est un équipement personnel et doit être utilisé par une seule personne.
- avant l'utilisation assurez-vous que tous les éléments de l'équipement qui forment le système de protection contre la chute coopèrent entre eux correctement. Vérifiez périodiquement les raccords et les ajustements des éléments de l'équipement afin d'éviter leur détachement ou desserrement spontané.
- il est interdit d'utiliser des ensembles d'équipement de protection ou un quelconque élément de l'équipement est gêné par le fonctionnement d'un autre.
- avant chaque utilisation de l'équipement individuel de protection il faut effectuer un examen visuel précis afin de vérifier son état et son fonctionnement correct.
- lors de l'examen visuel il faut vérifier tous les éléments de l'équipement en prêtant une attention particulière au moindre endommagement, usure excessive, corrosion, débit, coupure et fonctionnement incorrect. Il faut prêter une attention particulière pour le matériel suivant :
 - aux crampons, éléments de réglage, points (crampons) d'attaches, bandes, coutures, passants des harnais de sécurité et des ceintures de maintien au travail ;
 - aux courbes d'accrochage, à la bande, aux coutures, à l'enveloppe, aux raccords de l'absorbeur d'énergie ;
 - aux cordes, boucles, cosses, raccords, éléments de réglage, tresses des cordes et des glissières textiles ;
 - aux cordes, fils, pinces, courbes, cosses, raccords, éléments de réglage des cordes et des glissières en acier ;
 - à la corde ou la bande, au fonctionnement correct de l'enrouleur et du mécanisme de blocage, à l'enveloppe, l'absorbeur, aux raccords des dispositifs d'arrêt automatique ;
 - à la cage de l'appareil, au déplacement correct le long de la glissière, au fonctionnement du mécanisme de blocage, aux poulies, vis et rivets, raccords, à l'absorbeur d'énergie, des dispositifs de serrage automatique ;
 - à l'enveloppe porteuse, au rivetage, cliquet principal, au fonctionnement du mécanisme de blocage des raccords (mousquetons).
- au moins une fois par an, après chaque 12 mois d'utilisation l'équipement individuel de sécurité doit être mis hors service afin d'effectuer une révision périodique précise. La révision périodique peut être effectuée par une personne de l'établissement de travail responsable des révisions périodiques de l'équipement de protection et formée dans ce cadre. Les révisions périodiques peuvent être également effectuées par le fabricant de l'équipement ou une personne ou une entreprise autorisée par le fabricant. Il faut vérifier avec précision tous les éléments de l'équipement en prêtant une attention particulière au moindre endommagement, usure excessive, corrosion, débit, coupure et fonctionnement incorrect (voir le point précédent). Dans certains cas si l'équipement de protection a une construction complexe et compliquée comme par exemple les dispositifs d'arrêt automatique, les révisions périodiques peuvent être effectuées uniquement par le fabricant de l'équipement ou son représentant autorisé. Une date d'une prochaine révision sera fixée après la révision périodique.

L'établissement de travail où est utilisé l'équipement donné est responsable des inscriptions dans la carte d'utilisation.

La carte d'utilisation doit être remplie avant la première mise en service de l'équipement.

Toutes les informations concernant l'équipement de protection (nom, numéro de série, date d'achat et de mise en service, nom de l'utilisateur, informations concernant les réparations, les révisions et les mises hors service)

doivent être notées dans la carte d'utilisation de l'appareil donné.

La carte est remplie par la personne responsable de l'équipement de protection dans l'établissement de travail.

Il est interdit d'utiliser l'équipement individuel de sécurité qui ne possède pas de carte d'utilisation remplie.

CARTE D'UTILISATION

NOM DE L'APPAREIL MODELE		NO DE CATALOGUE	
NUMERO DE L'APPAREIL		DATE DE PRODUCTION	
NOM DE L'UTILISATEUR			
DATE D'ACHAT		DATE DE MISE A L'UTILISATION	

REVISIONS TECHNIQUES

	DATE DE REVISION	CAUSE DE LA REVISION OU DE LA REPARATION	ENDOMMAGEMENT CONSTATE, REPARATIONS EFFECTUEES, AUTRES REMARQUES	DATE DE LA REVISION PROCHAINE	SIGNATURE DE LA PERSONNE RESPONSABLE
1					
2					
3					
4					

L'établissement de travail où est utilisé l'équipement donné est responsable des inscriptions dans la carte d'utilisation.

La carte d'utilisation doit être remplie avant la première mise en service de l'équipement.

Toutes les informations concernant l'équipement de protection (nom, numéro de série, date d'achat et de mise en service, nom de l'utilisateur, informations concernant les réparations, les révisions et les mises hors service)

doivent être notées dans la carte d'utilisation de l'appareil donné.

La carte est remplie par la personne responsable de l'équipement de protection dans l'établissement de travail.

Il est interdit d'utiliser l'équipement individuel de sécurité qui ne possède pas de carte d'utilisation remplie.

CARTE D'UTILISATION

NOM DE L'APPAREIL MODELE		NO DE CATALOGUE	
NUMERO DE L'APPAREIL		DATE DE PRODUCTION	
NOM DE L'UTILISATEUR			
DATE D'ACHAT		DATE DE MISE A L'UTILISATION	

REVISIONS TECHNIQUES

	DATE DE REVISION	CAUSE DE LA REVISION OU DE LA REPARATION	ENDOMMAGEMENT CONSTATE, REPARATIONS EFFECTUEES, AUTRES REMARQUES	DATE DE LA REVISION PROCHAINE	SIGNATURE DE LA PERSONNE RESPONSABLE
1					
2					
3					
4					